

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 02897 Numéro SIREN : 434 681 458 Nom ou dénomination : 5/8EME COSMETO
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 60380

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT: :

SIREN 434681458 Code activité (NAF) 4775Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS 5/8EME COSMETO
523E
10 RUE DE MONT LOUIS
PARIS 75011
Téléphone 0170925000
Email eric.redjadj@eden-park.tm.fr

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP. ☒

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Dénomination
Email

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP. ☐

F-IDENTIF_R1

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 434681458

Code activité (NAF) 4775Z

Désignation et adresse

SAS 5/8EME COSMETO

523E

10 RUE DE MONT LOUIS

PARIS 75011

Téléphone 0170925000

Email eric.redjadj@eden-park.tm.fr

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2018

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2018

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2017

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

Date d'édition

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 3 4 6 8 1 4 5 8 0 0 0 2 3 si déposé néant, cochez la case : ☐ *

					Exercice N clos le, 31/12/2018			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)			BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	293 011	BU		293 011	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	106 932	BY		106 932	
		Autres créances (3)	BZ	18 422	CA		18 422	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	2 458	CG		2 458	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI			
	TOTAL (III)		CJ	420 824	CK		420 824	
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	420 824	1A		420 824	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :				Créances :		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO				Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)			DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence : EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	243 204	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	15 378	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	302 583	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	71 562	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	19 400	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 279	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	118 241		
Écarts de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	420 824		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	118 241
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	183 601	FB		FC	183 601	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG		FH		FI		
			FJ	183 601	FK		FL	183 601	
	Chiffres d'affaires nets *								
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ	0	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	183 602		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT	128 754	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	36 367	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	452	
	Salaires et traitements *						FY		
	Charges sociales (10)						FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
								GB	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	165 575	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	18 027	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 060	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 060	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 060)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 967		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	1 589		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	183 602		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	168 224		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	15 378		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Charges exceptionnelles					Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
	TOTAL GENERAL						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

5/8EME COSMETO

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5/8EME COSMETO

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☒ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX	
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
	TOTAL III							LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T
Autres participations							8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V		
TOTAL IV							LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG		ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				Par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	
	TOTAL III				IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7
Autres participations				IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		
TOTAL IV				I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2019
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant☒*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ X *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 1

5/8EME COSMETO

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

5/8EME COSMETO

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	106 932		106 932					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	13 861		13 861					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 560		4 560					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	125 354	VU	125 354	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19 400		19 400						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 589		1 589						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 690		25 690						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	71 562		71 562						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	118 241	VZ	118 241					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Exercice N, clos le :
31/12/2018

15 378

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	1 589		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
- imposées au taux de 0 %					ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	16 967	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées aux taux de 0 %					WH		
			- imposées aux taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investisemnt *	X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		XG		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	16 967	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	11 290
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	5 677	XO	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

[illegible]

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES				DGFIP N° 2058-B 2019	
Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	11 290
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	11 290
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓		↓
			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Extension 1

5/8EME COSMETO

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	254 495	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(11 290)			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	243 204		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	243 204
					TOTAL II	ZH	243 204

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	20 544			
		– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ				
		– Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
		– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS				
		– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
		– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	15 823			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	36 367			
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	452			
		– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	452			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée										YY	30 445				
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	6 596				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *										ØB					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%				
	– Numéro de centre de gestion agréé *				XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA				Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %		JL		
					Plus-values à 19 %		JM			Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %		JO		
					Plus-values à 19 %		JP			Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH			N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		□	⑦	□	☞	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
✍		☞	☞	II			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne □)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne II)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A 2019

Extension

5/8EME COSMETO

					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

DGFiP N° 2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant	X	*
-------	---	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		(à préciser) au titre de :	N - 6		
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

DGFIP N° 2059-B 2019

Extension

5/8EME COSMETO

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☒ *

* Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% * ou de 12,8 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*- 0 bis du CGI) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
①		□	⑦	□
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7 = □ + ⑦ + □ - □ -
		À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> - 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> - 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		□	⑦	□	□		✎
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année □	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 📖
		donnant lieu à complément d'impôt ⑦	ne donnant pas lieu à complément d'impôt □	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO	Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA				183 601
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT				
Total 1	OX				183 601
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH				0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Variation positive des stocks	OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
Total 2	OM				0
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON				
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR				36 367
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW				1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY				
Total 3	OJ				36 369
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137			147 233
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA				147 236
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE <i>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</i>					
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX				183 601
Effectifs au sens de la CVAE	EY				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	du	GY	01/01/2018	au	GZ 31/12/2018
Date de cessation	HR				

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 43468145800023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5/8EME COSMETO

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 420

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 580

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination CINQ HUITIEMES SA

N° SIREN (si société établie en France) 348789868 % de détention 71,00 Nb de parts ou actions 1 420

Adresse : N° 10 Voie RUE DE MONT LOUIS

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom Patronimique et prénom(s) DELCOUR GERARD

Nom marital DELCOUR % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 08/08/1946 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLANCOU Pays FR

Adresse : N° 23 Voie AVENUE CURIE

Code postal 78230 Commune LE PECQ Pays FR

Titre (2) M Nom Patronimique et prénom(s) GODEST HERVE

Nom marital GODEST % de détention 24,00 Nb de parts ou actions 480

Naissance : Date 16/06/1960 N° Département 78 Commune LE VESINET Pays FR

Adresse : N° 4 Voie ALLEE DE LA GARE

Code postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 43468145800023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5/8EME COSMETO

ADRESSE (voie) 10/12 RUE DE MONT LOUIS

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



DGFIP N° 2065 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☐	☐	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							☐	☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							☐	☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société:				5/8EME COSMETO		SIRET	4 3 4 6 8 1 4 5 8 0 0 2 3	
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:				
10 RUE DE MONT LOUIS								
75011				PARIS				
REGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
SIRET								
B ACTIVITE								
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)								
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %				Bénéfice imposable à 15%		5 677
		Bénéfice imposable à 28%		0		Déficit		
2 Plus-values								
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier côtée		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Autres dispositifs				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer								
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur productif, art. 244 quater X				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC								
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné								
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :								
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée				Si oui, indication du logiciel utilisé				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:				
S/I : (Société/Indépendant)				Tél :				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:								
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :				
Nom :				Tél :				
Adresse :								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2065 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033 - NOT

DGFIP N° 2065 BIS 2019

Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO	Si déposé néant, cochez la case : ☒
--	--

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus				<i>e</i>		
				<i>f</i>		
				<i>g</i>		
				<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>		
Montant des revenus répartis				<i>Total (a à h)</i>		

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

[illegible]

J	DIVERS
----------	--------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2019

Extension 1

5/8EME COSMETO

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôts					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact indemnités forfaitaires	remboursmts	autres frais professionnels indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFiP N° 2065 BIS 2019

5/8EME COSMETO

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DGFiP N° 2065 BIS 2019

5/8EME COSMETO

Adresse des autres établissements



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2018** ou exercice

Désignation de l'entreprise 5/8EME COSMETO
Adresse 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

du 01/01/2018
au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ⚙								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES			
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Totaux		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⚙) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⓧ	
- de l'exercice <u>2018</u> (total col. 9 + total col. 10) ⓧ		- de l'exercice <u>2018</u> ⓧ	16 967
- de l'exercice précédent ⓧ		- de l'exercice précédent ⓧ	(11 290)
Nom et qualité du signataire		À <u>PARIS</u> , le <u>19/04/2018</u>	
M HERVE GODEST DEIRECTEUR GENERAL		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		5/8EME COSMETO			
N° d'identification (SIRET)		43468145800023	Exercice social	2018	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense *		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense *		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense *		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A ou 2033-B				(1) - [(2)+(3)+(4)]	

* INT : Intérêts
ARR : Arrérages
AOB : Autres produits des obligations
ACR : Autres produits des créances

ADE : Autres produits des dépôts
ACA : Autres produits des cautionnements
APA : Autres produits analogues

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2019

5/8EME COSMETO

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2019

5/8EME COSMETO

[illegible]

TOTAL	1 920
-------	-------

SOMME DES EXTENSIONS	1 920
----------------------	-------

2019

5/8EME COSMETO

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2019[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

2019

5/8EME COSMETO

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2019

5/8EME COSMETO

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	43468145800023	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER

2019

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]

SOMME DES EXT.

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2019

5/8EME COSMETO

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement 5/8EME COSMETO 10/12 RUE DE MONT LOUIS 75011 PARIS

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	

Total lignes h à k

III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL					
---------------	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)					
--	--	--	--	--	--

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

5/8EME COSMETO

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2019

5/8EME COSMETO

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

5/8EME COSMETO

Numéro SIRET du principal établissement

43468145800023

Code APE

4775Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F
2019

5/8EME COSMETO

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

5/8EME COSMETO

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							

	Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'in-vestissement ²	Type d'avan-tage fiscal ³
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	

¹ **Table IP1**

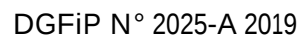
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



Désignation de l'entreprise :	5/8EME COSMETO
Montant de la dotation autorisée :	
Montant de la dotation effectivement pratiquée :	
Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :	

[illegible]

DGFiP N° 2025-A 2019

Extension

5/8EME COSMETO

Détail de la provision

[illegible]

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	5/8EME COSMETO
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

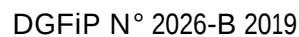
Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Service des impôts	
Service des impôts	

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS



Désignation de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

[illegible]

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

5/8EME COSMETO

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFIP N° 2027-H 2019

Extension

5/8EME COSMETO

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

5/8EME COSMETO

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le :

clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1				
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	28%	15%		
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2					
Calcul du bénéfice exclu						
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3					
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt						
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4					
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5					
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6					
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7					
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt						
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8					
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9					
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10					
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11					
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12					
2. IMPUTATION DU DÉFICIT						
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13					
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14					
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)						
		15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT						
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2018	et clos le :	31/12/2018	16		
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)					17	
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)					18	
4. MONTANT DE LA CRÉANCE						
Totalisation des sommes portées ligne 14					19	
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS						
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :					20	

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : 5/8EME COSMETO

Numéro SIRET : 43468145800023

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				
-----------------------	--	--	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointe- ments	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL (y compris ext.)									
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

DGFIP N° 2036 BIS 2019

5/8EME COSMETO

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortisse- ments	Total par associé	
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance			Charges financières
				Salaires et appointements	Congé payés				
7	8	9	10	11	12	13	14	15	

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES INTÉRÊTS DUS À DES SOCIÉTÉS LIÉES DIFFÉRÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination : 5/8EME COSMETO

SIRET : 43468145800023

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000$ € indiquer 0)	j	

II - SUIVI DES INTÉRÊTS DIFFÉRÉS

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o		
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q		

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS 5/8EME COSMETO

Adresse 523E 10 RUE DE MONT LOUIS PARIS 75011

N° Siren 434681458

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

Extension

5/8EME COSMETO

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

[illegible]

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

[illegible]

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

[illegible]

5/8 EME COSMETO
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 10/12 Rue de Mont Louis
75011 PARIS
RCS PARIS B 434 681 458

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-huit juin, à seize heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Monsieur Franck MESNEL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés réunissant plus de la moitié du capital, le Président peut valablement délibérer.

La Société GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée n'assiste pas à la réunion.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au Commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

A

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Rémunération du Président,
- Pouvoir.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 15 378 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition qui lui est faite, l'Assemblée générale annuelle des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

15 378 euros seront mis en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à
258 583 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 302 583 euros.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

fn

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale déclare que les fonctions de Président ne sont pas rémunérées. Par conséquent, Monsieur Franck MESNEL n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président



Les associés

5/8 EME COSMETO
Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont Louis
75011 PARIS

RCS PARIS B 434681458

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le présent rapport, de même que le compte de résultat, son annexe, le bilan dudit exercice, le texte des résolutions soumises à votre approbation et tous autres documents et renseignements s'y rapportant, ont été tenus à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé a été réalisé par votre Commissaire aux comptes. Il vous sera donné lecture de son rapport général ainsi que du rapport sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

Les comptes qui vous sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur, et sans aucune modifications par rapport aux comptes du précédent exercice, tant en ce qui concerne les méthodes d'évaluation que les méthodes de présentation.

Le plan adopté pour le présent rapport est le suivant :

- 1 Situation de la société à la date du présent rapport.
- 2 Perspectives d'avenir
- 3 Résultats économiques et financiers
- 4 Présentation des comptes annuels
- 5 Proposition d'affectation du résultat
- 6 Rappel des dividendes antérieurement distribués
- 7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- 8 Activité de recherche et développement
- 9 Dépenses non déductibles fiscalement
- 10 Participation
- 11 Rémunération du Président
- 12 Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce
- 13 Administration et Contrôle de la Société
- 14 Décisions soumises à l'approbation de l'assemblée

1 SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La société a démarré son activité en 2006 et son chiffre d'affaires était jusqu'en 2014 constitué de royalties touchées dans le cadre de contrats de licence signés avec des licenciés.

Depuis 2014, la société a repris l'activité en direct.

En 2018 l'activité a progressée et a représenté 183 602 euros contre 136 009 euros de chiffre d'affaires en 2017. Aucun développement de nouveau produit n'a été lancé, la société écoulant les stocks de marchandises. L'objectif est de réduire l'offre à deux lignes principales et de réduire le poids des stocks.

Il convient de souligner que les réseaux de parfumerie connaissent actuellement une activité difficile, en France comme à l'étranger.

2 PERSPECTIVES D'AVENIR

La société Cosmeto va poursuivre son activité en 2019 avec la même stratégie prudente que celle adoptée en 2018. Aucun nouveau développement de produit ne sera lancé.

Le réseau des parfumeries en France n'est pas dans les objectifs commerciaux, en l'absence de force commerciale dédiée à ce type de distribution.

Les ventes seront concentrées dans le réseau textile de la marque et dans des réseaux de déstockage.

3 RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 165 576 euros contre 154 086 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation positif ressort à 18 027 euros contre 6 781 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 15 378 euros après impôt contre une de 11 291 euros au titre du précédent exercice.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la société s'élevait à 420 825 euros contre 554 238 euros pour l'exercice précédent. Cette diminution provient pour une part significative de la réduction des stocks.

4 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

7

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

5 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à votre approbation, font ressortir un bénéfice de 15 378 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- La totalité des bénéfices, soit +15 378 euros, sera mise en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à 258 583 euros.

Ainsi, les capitaux propres s'élèveront à 302 583 euros.

6 RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours de l'exercice. Il n'y a pas eu de dividende distribué au cours des 3 derniers exercices.

7 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 1.48 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

8 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 236-1 du Code général des impôts aucune activité de recherche et développement n'a été menée au cours de l'exercice.

9 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

9

10 PARTICIPATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 233 du Code de commerce nous vous informons que nous n'avons pris, au cours de cet exercice, aucune participation.

11 LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Il est précisé que le Président ne perçoit aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de mandataire social au sein de notre société.

12 CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

13 DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Approbation des comptes clos au 31 décembre 2018

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 15 378 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Affectation du résultat

Sur proposition qui lui est faite, l'Assemblée générale annuelle des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante : +15 378 euros sera mis en report à nouveau, ce qui portera ce dernier à 258 583 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Assemblée générale constate que les capitaux propres de la société s'élèvent maintenant à un montant de 302 583 euros.

Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Rémunération du Président

L'Assemblée générale déclare que les fonctions de Président ne sont pas rémunérées.

A

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à approuver par votre vote les résolutions qui vont vous être soumises.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. L. L.', is written over the printed name 'Le Président'.

Le Président

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Nombre des actions ordinaires existantes	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	40 616	145 832	246 279	136 009	183 602
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-25 392	29 206	67 784	-35 975	16 967
Impôt sur les bénéfices	-8 464		15 465		1 589
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-16 928	16 864	39 976	-11 291	15 378
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-8,46	8,43	26,16	-17,99	8,48
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-8,4639	8,4322	19,9882	-5,6454	7,689
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Sommes versées au titre des avantages sociaux					

7

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CINQ HUITIEMES COSMETO SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 €

10-12 rue de Mont Louis
75 011 Paris

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile de France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Paris B 632 013 843

29, rue du Pont
92 200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société Cinq Huitièmes Cosmeto SAS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés de la société CINQ HUITIEMES COSMETO SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CINQ HUITIEMES COSMETO SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur Seine, le 20 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Olivier Bochet
Associé

BILAN ACTIF

	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	293 011		293 011	421 765
<i>Total des stocks</i>	293 011		293 011	421 765
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	106 932		106 932	104 876
Autres créances	18 422		18 422	25 455
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	125 355		125 355	130 332
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités	2 458		2 458	2 140
<i>Total disponibilités et divers</i>	2 458		2 458	2 140
ACTIF CIRCULANT	420 824		420 824	554 237
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	420 824		420 824	554 237

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel Dont versé 40 000	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	243 204	254 495
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 378	(11 290)
<i>Total situation nette</i>	<i>302 583</i>	<i>287 204</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	302 583	287 204
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	71 562	237 686
<i>Total dettes financières</i>	<i>71 562</i>	<i>237 686</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 400	15 755
Dettes fiscales et sociales	27 279	13 590
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>46 679</i>	<i>29 346</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	118 241	267 032
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	420 824	554 237

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018		Total	31/12/2017
	France	Export		
Vente de marchandises	183 601		183 601	136 009
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	183 601		183 601	136 009
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				24 683
Autres produits (1) (11)			0	172
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			183 602	160 866
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				29 719
Variation de stock (marchandises)			128 754	74 865
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			36 367	49 051
<i>Total charges externes</i>			<i>165 122</i>	<i>153 636</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			452	449
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales (10)				
<i>Total charges de personnel</i>				
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>				
Autres charges (12)			1	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			165 575	154 085
RESULTAT D'EXPLOITATION			18 027	6 780
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (8)			1 060	2 651
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 060	2 651
RESULTAT FINANCIER			(1 060)	(2 651)
RESULTAT COURANT			16 967	4 129

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		15 420
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		15 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(15 420)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 589	
TOTAL DES PRODUITS	183 602	160 866
TOTAL DES CHARGES	168 224	172 157
BENEFICE ou PERTE	15 378	(11 290)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

5/8ème COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : 31/12/2018

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 420 824 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une bénéfice de 15 378 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

5/8EME COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : 31 12 2018

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que les règlements ultérieurs venant modifier certains articles.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsqu'il apparaît une perte probable.

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

5/8EME COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : 31/12/2018

Faits caractéristiques

Néant

Evénements post clôture

Néant

MONTANT DES HONORAIRES CAC

Le montant des honoraires CAC s'élèvent à 1 703 € sur l'exercice.

5/8ème COSMETO
10/12 RUE DE MONT LOUIS
75011 PARIS

Etats financiers au : 31/12/2018

ANNEXE

INFORMATIONS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE

La société consolidante est la société FERSA, 10 Rue de Mont Louis, 75011 Paris.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 01/01/2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique			
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
<i>Total immobilisations financières</i>			
TOTAL GENERAL			

	Diminutions		Valeur brute fin 31/12/2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
TOTAL GENERAL				

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
TOTAL GENERAL				

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 01/01/2018	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 31/12/2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
<i>Total actif immobilisé</i>				
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	106 932	106 932		104 876
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	13 861	13 861		23 010
Taxe sur la valeur ajoutée	4 560	4 560		2 445
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
<i>Total actif circulant</i>	125 354	125 354		130 332
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	125 354	125 354		130 332
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum					
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	19 400	19 400			15 755
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices	1 589	1 589			
Taxe sur la valeur ajoutée	25 690	25 690			13 590
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	71 562	71 562			237 686
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	118 241	118 241			267 032
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2019

5/8EME COSMETO

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	2 000			2 000	20,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	2 000			2 000	

DE L'ACTIF CIRCULANT

Stocks (Hors produits incorporant une valeur ajoutée)	Valeur bilan	Prix du marché	Ecart
TOTAL			

Valeurs mobilières de placements	Valeurs bilan	Prix du marché	Ecart
TOTAL			

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions						
Garanties						
Autres						
TOTAL						

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals						
Cautions						
Garanties						
Autres						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total autres dettes			
TOTAL			

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	31/12/2018					31/12/2017
	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	15 378		15 378		15 378	(11 290)
Résultat exceptionnel						
Résultat comptable (hors participation)						
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
<i>Total avant impôt</i>						
Autres						
<i>Total autres</i>	15 378		15 378		15 378	(11 290)
Total général	15 378		15 378		15 378	(11 290)